

République Française

Département

**Commune de Thauvenay**

Procès-verbal

Séance du 13 Octobre 2025

L'an 2025 et le 13 Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de MATTELLINI Gabrielle Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le : 23/10/2025

Et

Publication sur le site internet de la commune : 23/10/2025

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

**Absente** : FLEURY Élisabeth

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 08/09/2025

**Date d'affichage** : 23/10/2023

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Cher le : 23/10/2025

et publication sur le site de la commune le : 23/10/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : DEJARDIN Philippe

## **ORDRE DU JOUR**

Tarif abonnement assainissement et eau assainit

Révision de la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées aux EPL-bâtiments et installation

Proposition tarif pour l'aide à l'archivage

Questions diverses

### **Tarif abonnement assainissement et eau assainit 2026**

Madame le maire rappelle à l'assemblée les tarifs 2025 de la redevance assainissement 90€ et sur le prix du m3 2.00€HT.

Madame le maire, expose plusieurs faits :

Tout d'abord, octobre 2024 au Sénat que l'ancien Premier ministre Michel Barnier s'était engagé à revenir sur une mesure décriée par les maires depuis l'adoption de la loi Notre en 2015 : l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI les compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026.

Si le Sénat était jusqu'ici favorable à la suppression de cette obligation, le blocage persistait à l'Assemblée nationale où les gouvernements successifs, et leurs majorités, s'y opposait. Ce changement de paradigme a donc permis à la proposition de loi portée par Jean-Michel Arnaud, et déposée en avril 2024 au Sénat, d'arriver enfin au bout de son parcours législatif.

Une fois promulguée, cette loi a donc mis fin à l'obligation de transfert des deux compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les communautés de communes qui n'en sont pas déjà responsables.

La communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire a donc refusé de prendre cette compétence, mais Madame Mattellini rappelle également que des études sont toujours en cours concernant le groupement de commandes pour les études patrimoniales eau potable et assainissement collectif.

Pour ces raisons, Madame le maire propose à l'assemblée d'augmenter légèrement le prix du m3 d'eau assainit de 0.10 cts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 8 pour et 1 abstention la proposition faite ci-dessus.

Pour l'année 2026, l'abonnement assainissement reste à 90€ et le prix du m3 d'eau assainit de 2.10cts HT

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

## Révision de la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées aux EPL-bâtiments et installation

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que les services de la trésorerie demandent la révision de la durée d'amortissement concernant les subventions d'équipement versées aux EPL-bâtiments et installation.

Dans la délibération 2023\_43 il est prévu d'amortir sur 15 ans mais au vu du montant inférieur de 10 000€ des travaux à amortir du SDE18, la trésorerie demande de revoir cette durée.

Madame le maire propose soit 5 ans soit 10 ans pour des montants inférieurs à 15 000€.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la majorité d'amortir les subventions d'équipement versées aux EPL-bâtiments et installation sur 10 ans.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## Proposition tarif pour l'aide à l'archivage

Madame le maire explique que depuis un an, le centre de gestion du Cher propose une prestation pour l'aide à l'archivage.

Cet agent est venu en mairie courant juillet afin d'évaluer l'état des archives.

Suite à cela, elle nous a rédigé un compte-rendu de visite et a effectué un diagnostic.

À travers ces éléments, elle nous a donc établi une proposition financière qui s'établit comme suit :

Quantité en mètres linéaires : entre 70 et 80 mètres linéaires

Désignation	Prix unitaire / jour	Prix total TTC
Phase 1 (2 jours) : rédaction du récolement réglementaire pour les élections de 2026.	330,00 €	660 €
Phase 2 (35 jours) : récolement préparatoire, tri et élimination, rédaction du bordereau d'élimination, rédaction de l'instrument de recherche, reconditionnement.	330,00 €	11 550 €
Phase 3 (30 jours) : tri et élimination (suite), rédaction du bordereau d'élimination, rédaction de l'instrument de recherche (suite), reconditionnement (suite).	330,00 €	9 900 €
Phase 4 (8 jours) : réaménagement du local Archives (signalétique, plan, réflexion sur l'emplacement de nouveaux meubles), rédaction du bordereau de dépôt aux Archives départementales et du Patrimoine du Cher, sensibilisation à l'archivage.	330,00 €	2 640 €
<b>Total des 4 phases</b>		<b>24 750 €</b>

Devis en euros.

Trois possibilités de paiement sont proposées ou bien des prestations par phases :

**PRESTATION COMPLETE<sup>1</sup>** (avec possibilité d'étalement du règlement) :

- Sur un exercice, soit **24 750€** à l'issue de la prestation ;
- Sur deux exercices, soit **12 375 €** à l'issue de la prestation, et **12 375 €** l'année suivante ;
- Sur trois exercices, soit **8 250 €** à l'issue de la prestation, **8 250 €** l'année suivante, et **8 250 €** l'année n+2.

**PRESTATION PAR PHASES<sup>1</sup>** :

- Phase n°1, soit **660 €** à l'issue de la prestation.
- Phase n°2, soit **11 550 €** à l'issue de la prestation.
- Phase n°3, soit **9 900 €** à l'issue de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité la prestation complète répartie sur trois ans, tout en sachant que la phase 1 sera faite avant les élections de mars 2026 et que la phase 2 ne débutera pas avant fin 2026.

Dit que les crédits budgétaires seront prévus pour l'exercice 2026.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Gabrielle Mattellini : Madame Flament nous a proposé de nous vendre leur petit terrain parcelle B0813 d'une contenance de 303m<sup>2</sup> pour 2000€.

Alexandre de Sousa estime que cela est trop cher pour le peu de m<sup>2</sup> si on divise le prix par le nb de m<sup>2</sup> ça revient à 6.6m<sup>2</sup> c'est bien trop cher pour une parcelle que sera difficilement constructible.

Gabrielle Mattellini c'est sûr on n'en fera rien de spécial.

David Cromarias encore si nous avions les deux autres parcelles 811 et 812 mais là c'est sûr nous n'en feront rien.

Fabrice Cosnier il faut qu'il trouve quelqu'un qui veut faire un jardin

Gabrielle Mattellini donc on lui dit que nous refusons ça proposition.

Ensuite, je vous transmets les mails reçus par le maire de Sury-près-Léré concernant l'état déplorable des berges du canal latéral à le Loire, il a envoyé un courrier à VNF (lecture) pour leur demander d'entretenir correctement le canal qui fait partie intégrant de notre patrimoine culturel, économique de notre territoire. Les chemins de halages et les berges ne sont pas entretenus et le maire demande à VNF de remettre en état les structures car à un moment donné ce sera irréversible.

La réponse de VNF n'est pas satisfaisante c'est pour cette raison que le maire de Sury-près-Léré souhaite alerter l'Etat. Je vous propose de participer à cette motion afin de soutenir la démarche de Sury-près-Léré.

Nous avons fait appel à SOLIHA (solidaire pour l'habitat) concernant l'appartement au-dessous de la salle des fêtes, ils sont venus le 10/09 visiter le logement afin de faire un état des lieux des travaux et faire une estimation du montant de ceux-ci.

Sébastien Curot le logement a été refait lorsque Ouria à emménager mais depuis rien a été fait seulement des petits travaux par-ci par-là mais c'est tout !

Gabrielle Mattellini : Nous attendons l'estimation après nous verrons s'il est possible d'entreprendre les travaux avec recherches de subventions. Après il faudra voir avec les locataires s'ils sont toujours là, comment on s'organise. Après les travaux, le loyer sera revu en conséquence.

C'est vrai que lorsqu'ils sont arrivés c'était provisoire au moment du COVID et nous devions faire les travaux.

Sébastien Curot l'estimation en 2020 était de 90 000€HT

Gabrielle Mattellini : je vous informe que nous avons eu beaucoup de souci cet été et jusqu'à récemment avec le château (feu d'artifice toute les semaine) dans la pratique il n'a pas besoin d'autorisation mais il doit prévenir le maire ce qui est toujours le cas sauf que la dernière fois il y avait un arrêté du préfet interdisant les feux d'artifices et qu'il n'en a pas tenu compte malgré nos échanges. Le problème est que les gendarmes n'ont pas été prévenu ce soir-là et que du coup nous n'avons seule marge de manœuvre et de faire un arrêté annuel.

Gabrielle Mattellini : J'ai donc pris la décision de le recevoir avec les gendarmes en mairie pour lui explique qu'il doit respecter les impératifs préfectoraux. Il m'a dit qu'il allait revoir son règlement. Nous restons vigilants pour l'été 2026.

Nous avons reçu le gendarme Pascault pour une tout autre demande, elle est référente sécurité cela concerne la surveillance par caméra.

Si nous avons le droit de mettre des caméras ? combien ? coût ?

Nous avons le droit à une caméra à la vue du nombre d'habitants, ça coûte environ 5 000 à 6 000€

Alexandre de Sousa : qui gère la caméra ?

Gabrielle Mattellini : la caméra enregistre et garde en mémoire 30 jours si on a besoin de faire une recherche seul un nombre de personnes restreinte peut le faire ainsi que les gendarmes.

C'est gérer sur un ordinateur à part, nous avons étudier un emplacement possible avec elle.

David cromarias : tu ne peux pas acheter une caméra sur amazon ça te reviendra moins cher ?

Gabrielle Mattellini : en tant que particulier tu n'as pas le droit de filmer le domaine public alors que là il y aurait la possibilité de le faire car c'est la gendarmerie qui propose d'aider les communes à s'équiper et également d'avoir une petite aide financière qui comme vous le savez se réduit comme peau de chagrin chaque année.

Gabrielle Mattellini : Je porte à votre connaissance qu'en 2024 il y a eu 8 vols et dégradations et en 2023 il y en a eu 5.

Autre point, pour l'école nous avons 3 cm1 et 7 cm2, M Brossard veut emmener les enfants au Sénat. Il y a une réunion de l'école jeudi ou je ne pourrais pas être présente merci à Fabienne de me remplacer.

Le marché concernant l'entretien et la réparation des candélabres a été perdu par citéos aujourd'hui c'est Inéo à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

J'ai demandé à Eric de réaliser les dalles en cailloux afin d'y déposer les cuves à eau que nous avons acheté au début du mandat, M Montagu n'a pas réalisé les travaux demandés depuis janvier 2025 c'est-à-dire l'élagage et curage de fossé.

J'ai demandé à madame le maire de Ménétréol de nous prêter son agent ainsi que la mini pelle, les travaux commencent lundi, pour faire les dalles.

Enfin dernier point, Eric sera en retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec les congés qu'il lui reste et les rtt il ne sera plus là à partir du 5 décembre 2025, de ce fait j'ai pris attaché auprès de la SAUR pour faire une convention pour l'entretien de la station de relevage.

Il n'est pas prévu de rembaucher du personnel technique nous sommes en pourparlers avec Couargues pour que son agent soit mutualisé avec Thauvenay pour certaines tâches.

J'ai également demandé des devis pour certaines tâches tel que l'if du cimetière pour qu'il soit taillé.

Sébastien Curot : ce serait quand même plus simple si nous pouvions mutualiser le matériel, on a fait un point avec toutes les communes en début de mandat mais rien n'a été fait.

Gabrielle Mattellini : les maires ne sont pas prêts à prêter le matériel même avec l'agent en charge du matériel.

J'ai également rencontré M Robineau ainsi que M Lauverjart concernant le chemin du Cormier l'écoulement se fait très mal lorsqu'il pleut beaucoup, nous allons faire quelques aménagements. M Lauverjart a déjà acheter du matériel.

Je reviens sur le lavoir de Fretoy, on s'est aperçu que l'écoulement se fait mal. Il a donc fallu effectuer des travaux complémentaires, donc des coûts supplémentaires.

L'inauguration se fera le 29 novembre 2025.

Madame le maire dit que l'ordre du jour est épuisé.

Séance levée à : 20 :00

En mairie, le 23/10/2025

Le Maire

Gabrielle MATTELLINI